

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 12 décembre 2017, à 20 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents madame Annie Nepton, directrice générale adjointe, et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le maire Me Denis Lavoie est absent lors de cette séance.

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

Monsieur le conseiller Luc Ricard dépose durant cette période de questions sa déclaration des intérêts pécuniaires.

1. Acceptation de l'avis de convocation

2017-12-461 PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Adoption du règlement 2017-1372 adoptant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018

2017-12-462 Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1372 adoptant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018.

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :
Julia Girard-Desbiens
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Richard Tetreault
Luc Ricard

Contre :
Alexandra Labbé
Mario Lambert

Adoption sur division

3. **Adoption du règlement 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation**

2017-12-463

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation.

Adoptée

4. **Adoption du règlement 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil**

2017-12-464

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

Monsieur le conseiller Serge Gélinas demande le vote :

Pour :
Julia Girard-Desbiens
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Luc Ricard

Contre :
Alexandra Labbé
Mario Lambert
Richard Tetreault

Adoption sur division

5. **Adoption du règlement 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly**

2017-12-465

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly.

Adoptée

6. **Levée de la séance**

2017-12-466

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2017, à 20 h 28, soit levée.

Adoptée

Jean Roy, maire suppléant

Me Sandra Ruel, greffière